



COMMUNE DE PIERRAFORTSCHA

Distribution d'eau potable

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Conformément à l'article 5 ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2025, ce sont 23'287 mètres cubes d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune de Pierrafortscha par le «Wasserversorgung Giffers-Tentlingen».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du Wasserversorgung Giffers-Tentlingen :

- En 2025, l'eau fournie par le Wasserversorgung Giffers-Tentlingen à la commune de Pierrafortscha provenait à 80 % des sources de Giffers-Tentlingen et à 20 % de la source de Passelb.
- Les sources sont analysées et surveillées. L'eau est filtrée aux UV.
- Tous les échantillons d'eau potable prélevés dans le réseau de la commune de Pierrafortscha durant l'année 2025 répondaient aux exigences légales.

Le tableau ci-dessous présente les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	22°-25° fh (degré français)	Normale à dure
Teneur en nitrate	7 mg/l	Tolérance légale de 40 mg/l